

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du 17 AVR. 2014

portant désignation du site Natura 2000

secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1404486A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin » (zone spéciale de conservation FR 4202000) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/200 000 et les sept cartes au 1/25 000 ci-jointes, s'étendant dans le département du Haut-Rhin, sur une partie du territoire des communes suivantes : Algolsheim, Artzenheim, Balgau, Baltzenheim, Bantzenheim, Bartenheim, Blodelsheim, Chalampé, Colmar, Fessenheim, Geiswasser, Guémar, Heiteren, Holtzwihr, Hombourg, Illhaeusern, Kembs, Kunheim, Namsheim, Niffer, Obersaasheim, Ottmarsheim, Petit-Landau, Riedwihr, Rosenau, Rumersheim-le-Haut, Saint-Louis, Village-Neuf, Vogelgrun.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Haut-Rhin, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement d'Alsace, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **17 AVR. 2014**

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



L. ROY

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 4202000 secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- | | |
|------|---|
| 6210 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) |
| 6410 | Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) |
| 6430 | Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin |
| 6510 | Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) |
| 7210 | * Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae |
| 91E0 | * Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) |
| 91F0 | Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) |
| 9160 | Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli |
| 9170 | Chênaies-charmaies du Galio-Carpinetum |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

| | | |
|------|------------------------|---------------------------|
| 1166 | Triton crêté | <i>Triturus cristatus</i> |
| 1193 | Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i> |

Invertébrés

| | | |
|------|---------------------------|--------------------------------|
| 1042 | Leucorrhine à gros thorax | <i>Leucorrhinia pectoralis</i> |
| 1044 | Agrion de Mercure | <i>Coenagrion mercuriale</i> |
| 1060 | Cuivré des marais | <i>Lycaena dispar</i> |
| 1083 | Lucane cerf-volant | <i>Lucanus cervus</i> |
| 6179 | Azuré des paluds | <i>Phengaris nausithous</i> |

Mammifères

| | | |
|------|------------------|----------------------|
| 1324 | Grand Murin | <i>Myotis myotis</i> |
| 1337 | Castor d'Eurasie | <i>Castor fiber</i> |

Plantes

| | | |
|------|----------------------------|-----------------------------|
| 1428 | Marsilée à quatre feuilles | <i>Marsilea quadrifolia</i> |
|------|----------------------------|-----------------------------|

Poissons

| | | |
|------|--------------------|-------------------------|
| 1096 | Lamproie de Planer | <i>Lampetra planeri</i> |
| 1106 | Saumon atlantique | <i>Salmo salar</i> |
| 1149 | Loche de rivière | <i>Cobitis taenia</i> |
| 1163 | Chabot | <i>Cottus gobio</i> |
| 5339 | Bouvière | <i>Rhodeus amarus</i> |
| 6147 | Blageon | <i>Telestes souffia</i> |

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

** Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le **17 AVR. 2014**

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Roy', is written over the text of the director's name.

L. ROY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



SITE NATURA 2000 Secteur alluvial RHIN-RIED-BRUCH - Région Alsace

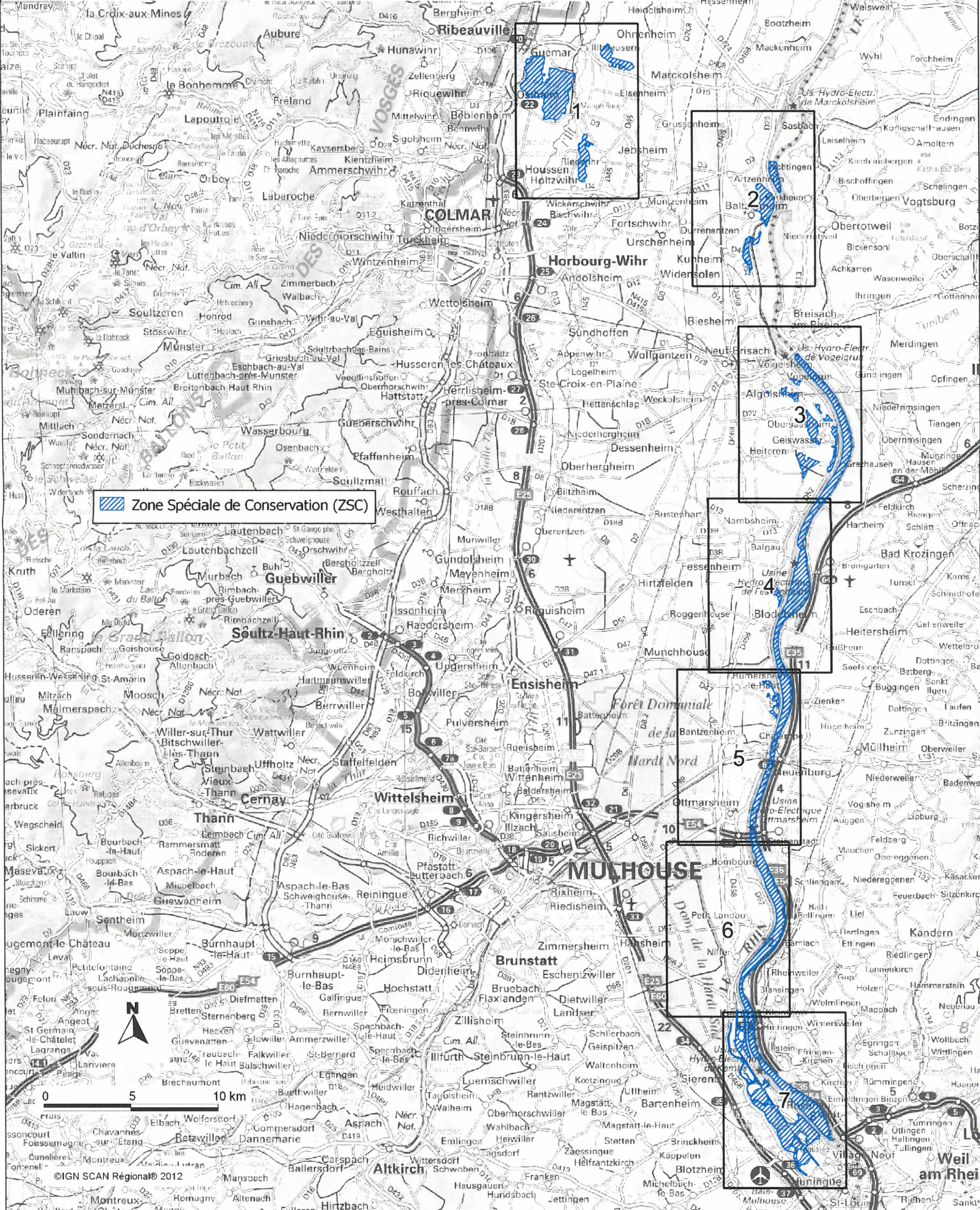
FR4202000 (Haut-Rhin)

Carte générale au 1/200000 (IGN SCAN Régional®)

annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le : 17 AVR. 2014

Pour la ministre et par délégation,
Le directeur de l'eau et de la biodiversité
Laurent ROY



Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



0 5 10 km

©IGN SCAN Régional© 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

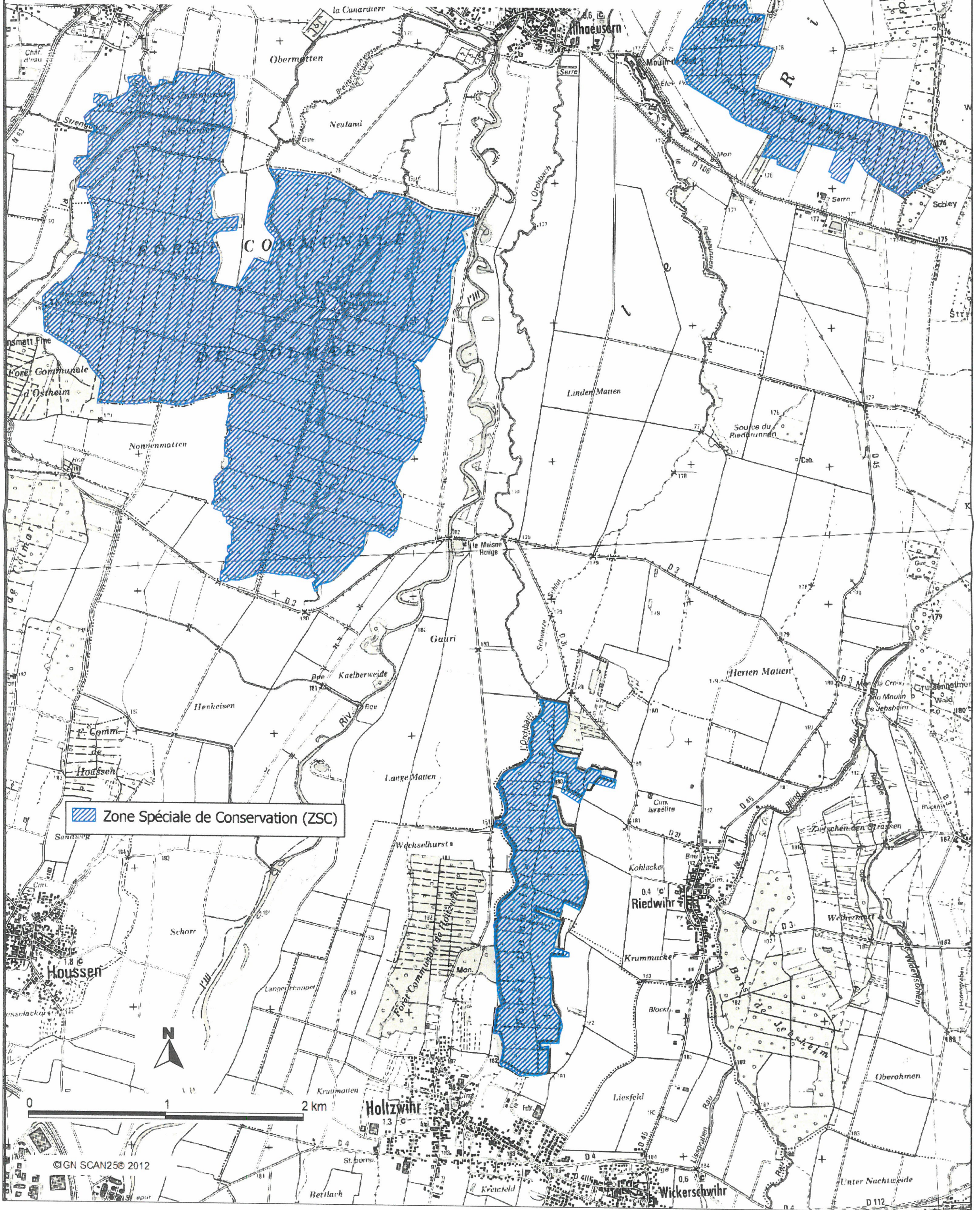
SITE NATURA 2000 Secteur alluvial RHIN-RIED-BRUCH - Région Alsace FR4202000 (Haut-Rhin)


Carte 1/7 au 1/25000 (IGN SCAN25®)

annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY



 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



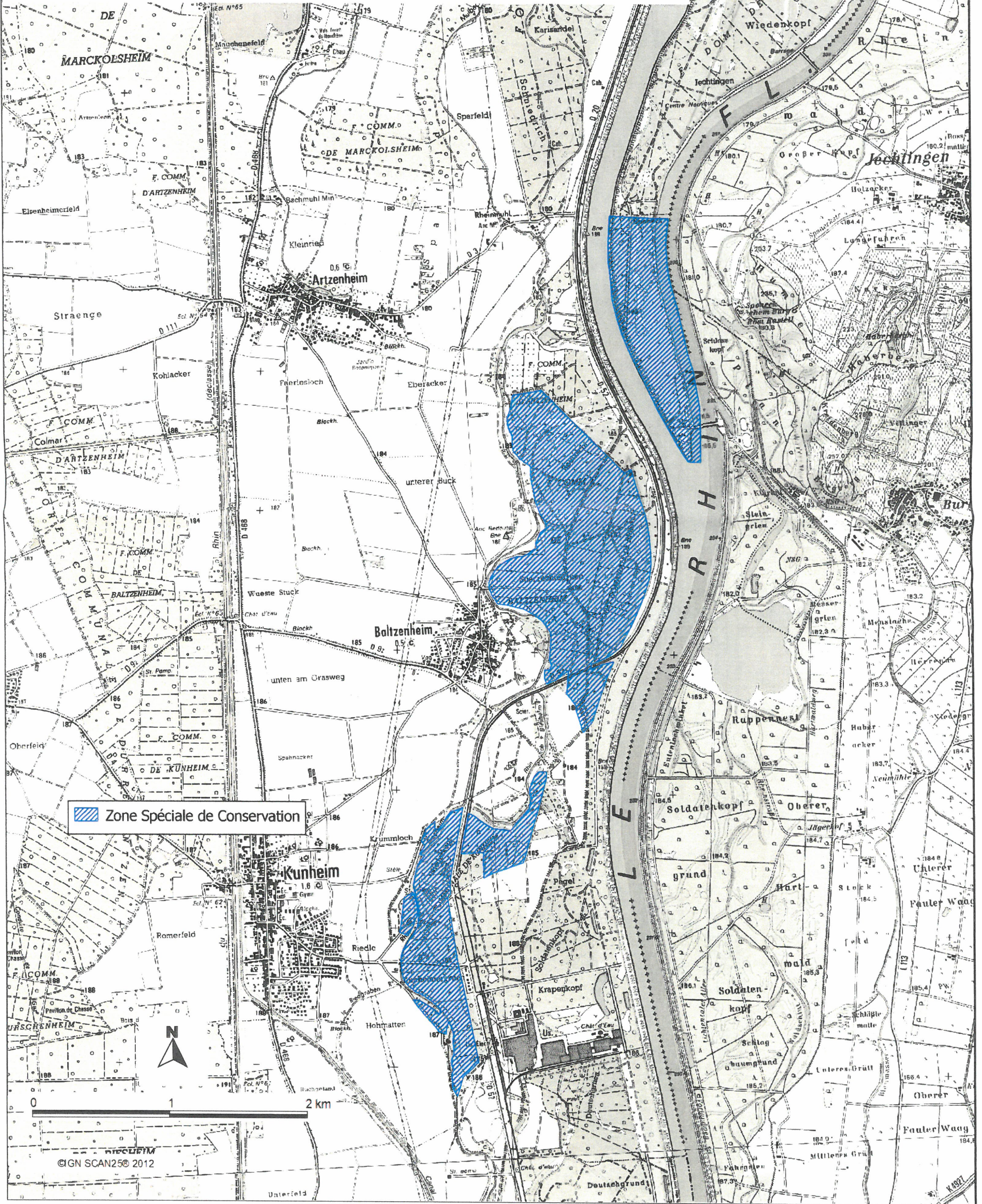
Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

SITE NATURA 2000 Secteur alluvial RHIN-RIED-BRUCH - Région Alsace FR4202000 (Haut-Rhin)

Carte 2/7 au 1/25000 (IGN SCAN25®)

annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC Pour la ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

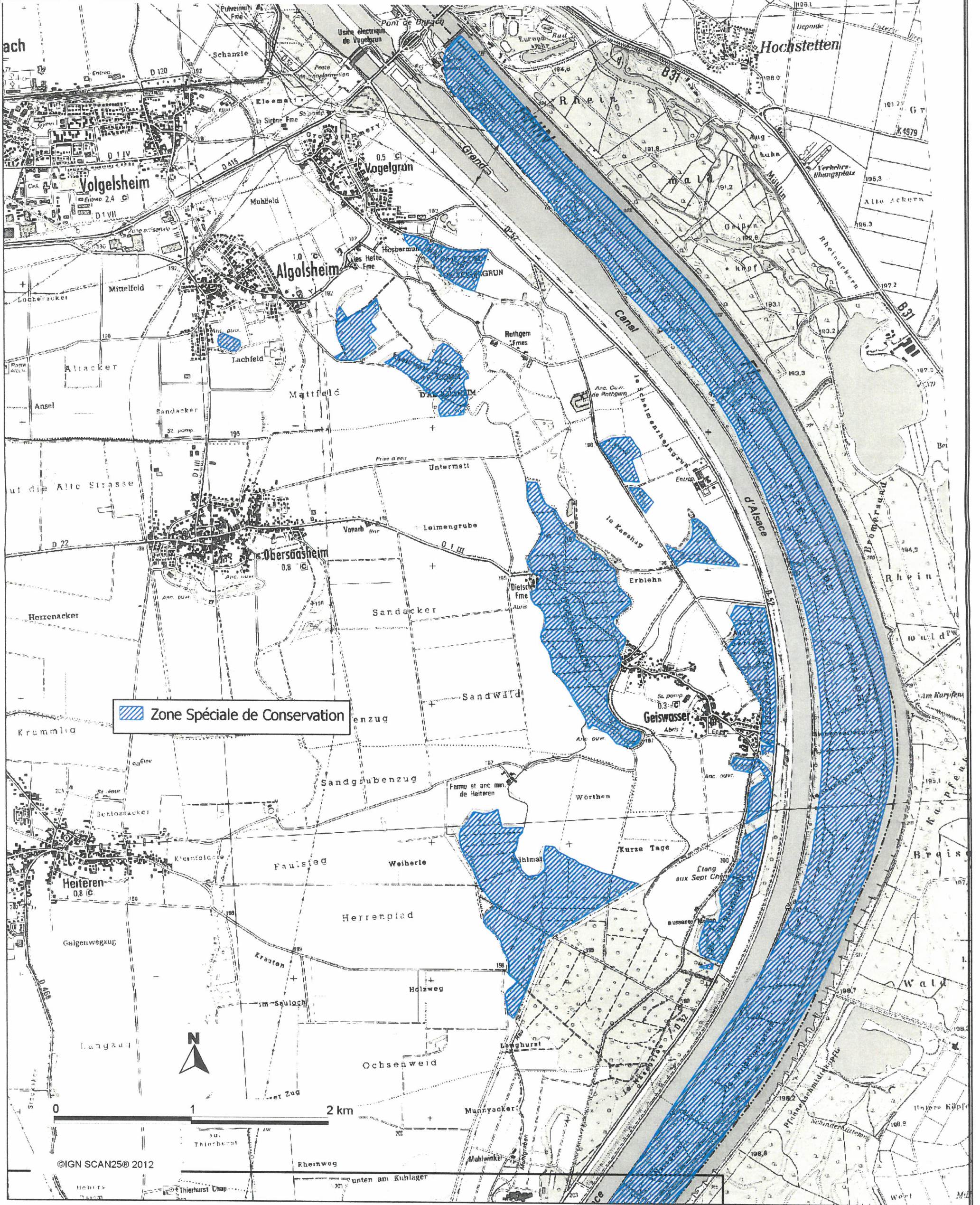
**SITE NATURA 2000 Secteur alluvial RHIN-RIED-BRUCH - Région Alsace
FR4202000 (Haut-Rhin)**


Carte 3/7 au 1/25000 (IGN SCAN25®)

annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

2703
Laurent ROY



 Zone Spéciale de Conservation



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

SITE NATURA 2000 Secteur alluvial RHIN-RIED-BRUCH - Région Alsace

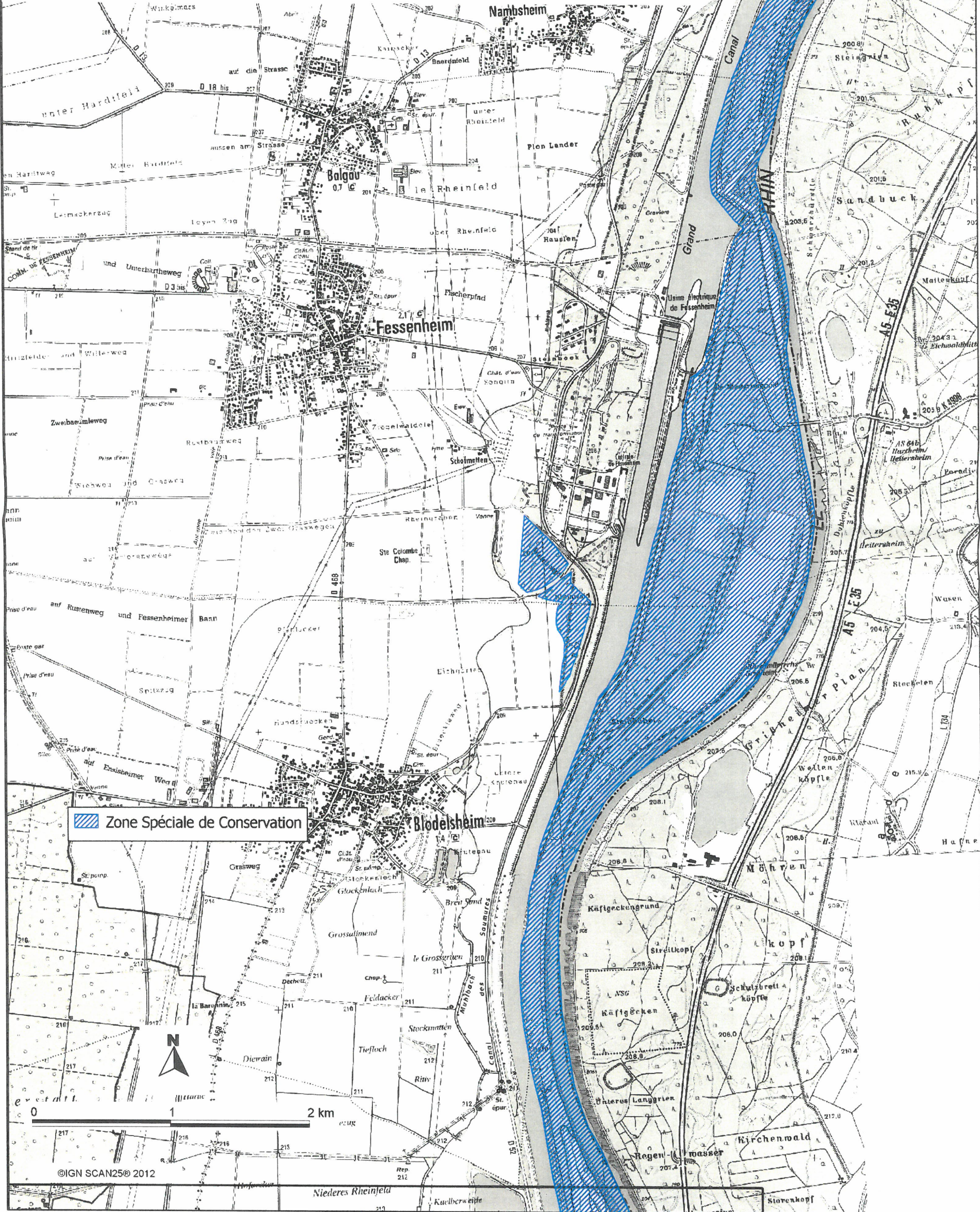
FR4202000 (Haut-Rhin)

Carte 4/7 au 1/25000 (IGN SCAN25®)

annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY
2703



Zone Spéciale de Conservation



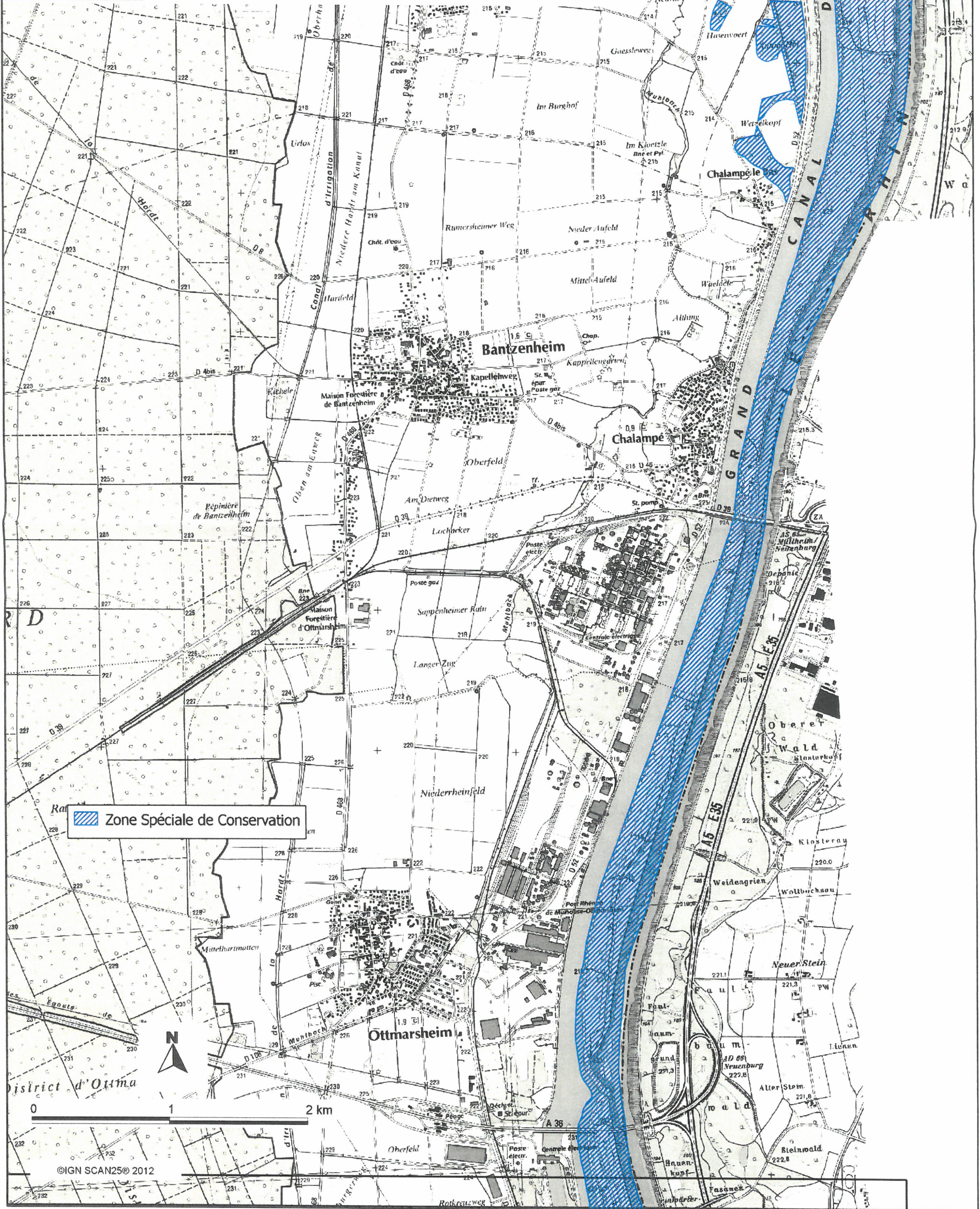
Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie


SITE NATURA 2000 Secteur alluvial RHIN-RIED-BRUCH - Région Alsace FR4202000 (Haut-Rhin)

Carte 5/7 au 1/25000 (IGN SCAN25®)

annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Pour le ministre et par délégation,
Directeur de l'eau et de la biodiversité
2703
Laurent ROY



 Zone Spéciale de Conservation



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

SITE NATURA 2000 Secteur alluvial RHIN-RIED-BRUCH - Région Alsace

FR4202000 (Haut-Rhin)


Carte 6/7 au 1/25000 (IGN SCAN25®)

annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Pour la ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY



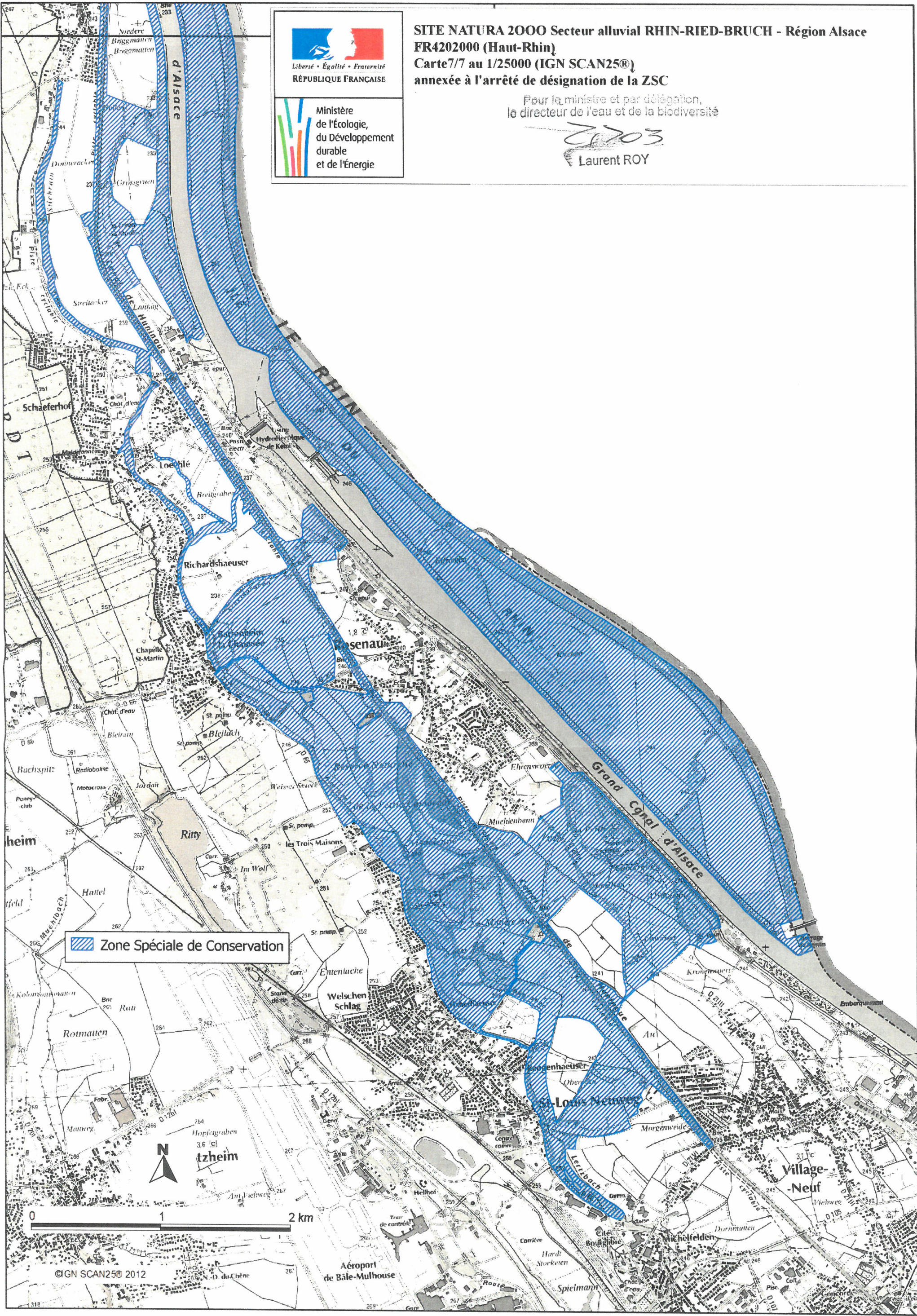
 Zone Spéciale de Conservation



**SITE NATURA 2000 Secteur alluvial RHIN-RIED-BRUCH - Région Alsace
FR4202000 (Haut-Rhin)
Carte 7/7 au 1/25000 (IGN SCAN25®)
annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC**

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY
Laurent ROY



Zone Spéciale de Conservation



0 1 2 km

©IGN SCAN25® 2012